

## ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE DES ENTREPRISES ATTESTATION D'ASSURANCE

Preneur d'assurance	Police no
<b>Travel Professionals Switzerland Junkerngasse 1 CH-3011 Bern</b>	<b>T80.2.553.414</b>

Sociétés co-assurées
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Serenitas Sàrl, Route de Morges 9A, CH-1304 Cossonay-Ville</b></li> </ul>

L'Allianz Suisse Société d'Assurances SA accorde au preneur d'assurance susmentionné sa protection d'assurance, dans le cadre des dispositions contenues dans la police, pour sa responsabilité civile

Dommages corporels	à savoir mort, blessures ou autres atteintes à la santé de tiers		
Dommages matériels	à savoir destruction, détérioration ou perte de choses appartenant à des tiers. L'atteinte à la fonctionnalité d'une chose sans qu'il y ait d'atteinte à sa substance ne constitue pas un dommage matériel		
Risques assurés	Organisateur de voyages et détaillant de voyages		
Somme d'assurance	CHF 30'000'000.00 par année d'assurance pour l'ensemble des dommages corporels et matériels (double garantie)  D'éventuelles sous-limites selon police actuelle		
Validité territoriale	Sont assurés les dommages qui surviennent dans le monde entier.		
Durée du contrat	Début	01.01.2026	Expiration 01.01.2027

Zurich, 30.03.2026DS

Allianz Suisse Société d'Assurances SA  
Service Responsabilité civile Clients entreprises



Daniela Siegrist  
Senior Underwriter Haftpflicht



Clarissa Miccichè  
Underwriter Professional

Cette attestation d'assurance ne complète ou ne modifie en aucun cas l'étendue de la couverture d'assurance accordée dans cette police. Aucun droit ne peut être déduit de cette attestation. Elle est seulement émise à titre d'information.